

Procès-verbal du conseil d'administration
du 12 février 2024

Séance n° 2 de l'année scolaire 2023-24, convoquée le 1^{er} février 2024

Présidence : Régis BERTHOLET, Proviseur

Nombre de présents : 17 puis 18 (arrivée de Laëtitia Rampon à 18h30)

Quorum : 13

Absents excusés : M^{mes} SIMONATO, VENTURINI, ROBERT-JURADO, M BRISTIEL

Secrétaire de séance : M^{me} Adeline SECHERESSE

Invitées sans droit de vote :

Questions traitées :	Nombre de feuillets
I. AFFAIRES ADMINISTRATIVES	2
II. AFFAIRES FINANCIERES	1
III. AFFAIRES SCOLAIRES	8
IV. QUESTIONS DIVERSES	1

Le Président,

R. BERTHOLET



Le secrétaire de séance,

A. SECHERESSE



Conforme aux délibérations

Le quorum étant atteint, la séance commence à 17h50

I AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Adoption du compte-rendu du précédent conseil d'administration, le 24 novembre 2023

Vote :

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



Le compte-rendu est adopté.

2. Informations concernant les voyages, début 2025

M^{me} Secheresse, gestionnaire, explique avoir été contactée par l'agent comptable qui informe le lycée d'un changement d'application comptable, à partir de 2025. Cette application est nouvelle, complexe et demande un temps important d'adaptation et de saisie. Il a l'expérience d'autres établissements de l'agence comptable qui ont déjà fait cette bascule de logiciel et il affirme que les actes de gestion seront fortement perturbés début 2025, à tel point qu'il demande à ce qu'aucun voyage ne soit organisé avant le mois d'avril 2025 et que le lycée se limite à un seul voyage. Une fois que le logiciel sera pris en main, cette contrainte technique sera levée.

Nous pourrions envisager d'effectuer un voyage en octobre ou novembre 2024 (avant le changement de logiciel comptable). Le problème est que la part des accompagnateurs est généralement financée par un prélèvement sur le fonds de roulement. Or, la situation financière du lycée est très difficile : le fonds de roulement est actuellement de -12 000€. Par conséquent, la solution serait d'utiliser une partie de la somme allouée aux projets culturels, ce qui est tout à fait envisageable (enveloppe de 20 900€ pour les projets de l'année 2024).

Si un échange est organisé courant 2025 avec un pays étrangers tel que l'Espagne, l'Allemagne ou dans le cadre d'ERASMUS, il faut savoir que nous ne pourrions pas payer les factures avant le mois de mars. En effet, nous n'avons plus de trésorerie en début d'année civile et nous devons attendre le versement de la Dotation Globale de Fonctionnement (qui a lieu dans le courant du mois de février) pour pouvoir verser des acomptes pour confirmer les réservations.

Il est regrettable que le fonctionnement technique et les difficultés financières de l'établissement prennent le pas sur les projets pédagogiques mais le lycée n'a pas vraiment le choix et il va falloir s'adapter. A ce jour sont envisagés un voyage avec l'Italie, les échanges avec l'Espagne et l'Allemagne ainsi que les échanges ERASMUS.

Nous n'avons plus de réserves, la part de viabilisation explique que l'on n'ait plus de réserves car les réserves étaient utilisées ces dernières années pour payer les dernières factures de viabilisation en fin d'année civile.

On peut penser que l'année prochaine on sera dans la même situation financière. Le lycée tient son budget mais les dotations telles qu'elles sont estimées ne prennent pas en compte les frais engendrés par les nouveaux bâtiments tels que l'internat ou l'aile Granier

Mme Corbalan s'inquiète de la faisabilité financière des voyages fin 2024, compte-tenu de la faiblesse des fonds de roulement. Mme Secheresse répond que l'on pourra prendre sur l'enveloppe consacrée aux projets culturels sachant que nous avons prévu dans le budget des sommes le permettant. Les projets de cette année scolaire sont planifiés, on demandera aux enseignants à la rentrée de septembre de planifier les projets de la fin d'année 2024 pour savoir ce qu'il est possible de financer. Les projets de voyages à l'automne devront être présentés au CA d'avril.

S'agissant des voyages en 2025, les équipes de langue se sont déjà réunies et souhaitent un voyage en Italie + le maintien des échanges avec l'Espagne et l'Allemagne.

II AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES

3. Convention avec le Dôme Théâtre

M. Bertholet présente une convention avec la salle du Dôme Théâtre, dans le cadre de l'option danse du lycée. Le partenariat existe de longue date et se traduit par l'accès à certains spectacles pour les élèves tout au long de l'année, mais aussi des rencontres avec des intervenants extérieurs. Le montant est couvert par une subvention spécifique annuelle (financement par le Dôme théâtre et par la Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Vote :

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



La convention avec le Dôme théâtre est adoptée.

III AFFAIRES SCOLAIRES

1. Répartition de la dotation horaire globale

M. Bertholet explique le principe de cette répartition, en indiquant les axes retenus pour arriver à la proposition. Il précise qu'au préalable, le conseil pédagogique s'est réuni pour étudier et débattre du projet de répartition.

L'établissement est doté de 1300h de moyens de fonctionnement pour une semaine, à répartir entre les différentes disciplines.

Un professeur certifié par exemple effectue 18 heures poste et éventuellement des heures supplémentaires. Certains enseignants ont également des heures supplémentaires dans le cadre des Indemnités pour Missions Particulières (heures dédiées à une mission en particulier au sein de l'établissement).

Ce qu'il faut retenir, c'est que le rectorat prévoit une classe supplémentaire par rapport à cette année scolaire, en terminale. Cette ouverture d'une classe s'accompagne d'une augmentation de la dotation conséquente, avec 60 heures de plus, dont près de 40 heures postes ce qui correspond à 2 postes d'enseignant (2 fois 18h).

La situation est donc plus confortable que l'année précédente, même si certaines disciplines doivent se partager un nombre important d'heures supplémentaires. Le proviseur précise aussi que la proposition qui est faite est forcément provisoire puisqu'il manque de nombreuses informations à ce moment, notamment par rapport aux choix des élèves en spécialité. L'exercice est à nouveau fait en juin, une fois le choix des spécialités connu.

Les axes principaux retenus pour la répartition sont :

- Depuis 2 ans, l'ouverture d'une 3^{ème} classe de terminale STMG plutôt que la mise en place de dédoublements avec pour objectif d'améliorer la réussite des élèves en réduisant les effectifs des classes. Cela concerne 60 élèves soit 20 élèves par classe, ce qui permet aux élèves d'étudier dans de bonnes conditions.
- L'ajout de 4 groupes de spécialité en terminale, en math, anglais, SES et SVT.
- Le maintien des options et section européenne italien, avec des moyens parfois en légère augmentation mais la configuration est quasiment identique aux années précédentes. Un peu plus de moyens seront prévus pour les disciplines suivantes : Arts plastiques, Théâtre, Danse, Latin...
- Le maintien des dédoublements en 2^{nde} (dédoublements en français, maths et SNT). Soit 27,5h
- Le maintien des TP en enseignement scientifique 1^{ère} et terminale pour des raisons de coût et d'emploi du temps. C'est une particularité de l'établissement. Les élèves doivent avoir 2h d'enseignement scientifique par semaine, le maintien des TP est un choix des enseignants.
- Le dédoublement des TP en ST2S pour les 2 niveaux (1^{ère} et terminale), en physique et Bio physiopathologie. Les effectifs augmentent ce qui justifie quelques dédoublements.
- Une réserve en HSA (presque 8h) permettant d'ajuster en juin et de transformer en HSE (Heures Supplémentaires Etablissement) et créer de nouveaux groupes.

Les conséquences pour les personnels : quelques enseignants stagiaires ou en service partagé (enseignants qui dispensent des cours sur plusieurs établissements) seront nécessaires et les heures supplémentaires se concentreront sur certaines disciplines (maths, éco-gestion, anglais, physique-chimie notamment).

Arrivée de Laëtitia Rampon à 18h30.

La proposition de répartition soumise au vote ce soir n'est donc pas la version définitive, le rectorat peut procéder à des ajustements. Nous connaissons, fin juin ou en juillet, le montant définitif de la Dotation Horaire Globale. Le proviseur peut imposer jusqu'à 2h supplémentaires à un enseignant mais pas davantage.

M^{me} Corbalan demande comment est déterminé le nombre d'heures poste sur l'enveloppe globale. M. Bertholet répond que c'est le rectorat qui détermine ce chiffre en sachant que le choix actuellement est de diminuer le nombre d'enseignants en réduisant les heures postes au profit

d'heures supplémentaires. A cela s'ajoute un problème de recrutement d'enseignants et que les enseignants en poste ne souhaitent pas tous effectuer des heures supplémentaires.

M^{me} Corbalan ajoute que 2h supplémentaires représentent plus de corrections, des sollicitations supplémentaires. Par ailleurs, les enseignants souhaitent dispenser un enseignement qualitatif et non pas quantitatif.

M^{me} Robin-Gravier ajoute qu'une heure supplémentaire représente un cours devant une classe de 30 élèves ce qui représente davantage de travail (temps de préparation des cours, temps de correction des copies). Par exemple, 3h supplémentaires représentent 1h de cours devant 3 classes différentes soit 90 élèves. Cela représente 900 copies de plus à corriger au cours d'une année scolaire.

En physique-chimie, les besoins sont tels que M. Bertholet envisage une création de poste ou le besoin d'un BMP. Cela est lié à la demande d'un temps partiel de la part d'un enseignant et le fait que les enseignants agrégés ont 15h de cours par semaine à dispenser.

Suite à la présentation, les professeurs indiquent que le nombre d'heures supplémentaires pose problème dans certaines disciplines et que ces heures risquent d'être difficilement absorbables par les équipes.

M. Bertholet explique les contraintes auxquelles il doit faire face et rappelle que le montant et la composition de la dotation sont déterminés par le rectorat.

M. Bertholet ajoute que la proposition présentée ici est faite en fonction des ressources de l'établissement. Il est plus intéressant de répartir les heures supplémentaires entre les enseignants de notre établissement plutôt que d'accueillir un nouvel enseignant. En effet, l'accueil d'un nouvel enseignant en physique-chimie par exemple est contraignante car il implique des ajustements pour toute l'équipe de la discipline en termes d'emploi du temps et de coordination pour répartir le travail demandé aux laborantines (préparation des TP).

**Courrier des professeurs élus au CA à l'attention des parents d'élèves élus au sujet de la DHG
prévisionnelle pour la rentrée 2024**

La prévision de la DHG a été présentée par Mr Bertholet, chef d'établissement, aux enseignants lors d'un conseil pédagogique datant de lundi 23 janvier 2024.

A l'issue de cette présentation, il n'a pas été jugé nécessaire de convoquer une commission permanente au vu du contenu des prévisions faites. Il est vrai que, pour l'heure, aucune perte de poste n'est annoncée notamment et les prévisions d'effectifs réalisées par le rectorat nous sont favorables.

Néanmoins, nous souhaiterions, en tant que représentants du personnel enseignant, attirer votre attention sur quelques points au sujet de cette DHG :

- On ne doit pas perdre de vue le caractère spéculatif de cette prévision basée sur les données statistiques des années précédentes prenant en compte les effectifs par discipline, d'autant que les élèves de 2^{nde} et de 1^{ère} n'ont pas encore été sondés sur leur choix de spécialités. En effet, les réunions de présentations des spécialités se font encore actuellement auprès des 2^{nde} et les tables-rondes entre parents/élèves et professeurs de spécialité du niveau 1^{ère} pour l'abandon d'une des 3 spécialités au niveau terminal ont eu lieu une semaine avant ce conseil pédagogique.

En conséquence le nombre de groupes de spécialités par discipline peut à tout moment changer en augmentant ou en diminuant, ce qui affecterait évidemment directement les services et les dotations prévues à ce stade.

- Cette prévision révèle cependant déjà des tensions en heures HSA dépassant les 2h imposables par service sur certaines disciplines au vu des quotités de services possibles (temps partiels à prendre en compte...) :

- En mathématiques avec 20h à partager entre 7 collègues en poste sachant qu'un départ à la retraite est prévu...
- En physique chimie avec environ 15h à partager entre 5 collègues en poste.
- ...

ce, malgré des moyens supplémentaires (BMP, stagiaires...) à prévoir.

Il est à noter que dans ces disciplines, le moindre service entre 1h et 1h30 peut correspondre à la charge d'une

division entière comportant en moyenne 33 élèves, ce qui représente une masse de travail conséquente.

Comment alors envisager le déploiement de la nouvelle politique de remplacement de courte durée (PACTE) quand des services sont déjà lourdement impactés par des HSA, en plus des contraintes structurelles

liées aux emplois du temps ?

- Quel sort pour les postes associés à des départs en retraite dans certaines disciplines (mathématiques, histoire géographie...) ? Resteront-ils pourvus par un enseignant titulaire ou pas ? Certaines disciplines ont déjà vu dans ce contexte leurs postes être précarisés (BMP, stagiaires...).

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire à ce sujet et serons présents au CA pour en rediscuter.

Les représentants des enseignants élus au CA

Les enseignants émettent une réserve quant à la répartition heures postes/ HSA, le volume d'HSA étant considéré comme trop important et très difficile à absorber par les équipes. »

La structure retenue l'année prochaine est la suivante :

- 11 classes de Seconde,
- 8 classes de Première générales, 8 classes de Terminale générales
- 2 classes de 1^{ère} STMG et 3 classes de terminale STMG
- 1 classes de 1^{ère} en ST2S et une classe de terminale ST2S

Vote :

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



la structure avec une classe supplémentaire en terminale STMG est adoptée

Vote :

Votants : 18	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 5
--------------	-----------	------------	----------------

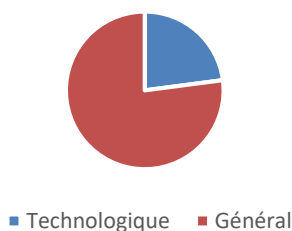


Le projet de répartition est adopté

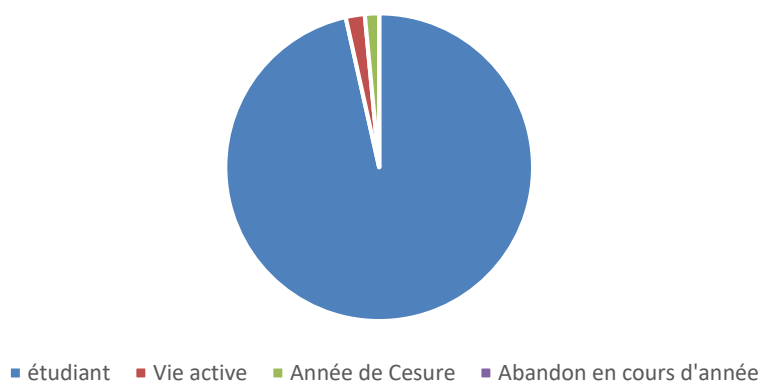
2. Devenir des élèves du lycée après le Bac (résultats de l'enquête réalisée fin octobre chaque année, lors de la remise des diplômes du bac).

Cette année, l'enquête se base sur environ 200 réponses, soit les 2/3 des anciens élèves.
 Parmi les élèves qui ont répondu, les $\frac{3}{4}$ s'orientent vers une filière générale.

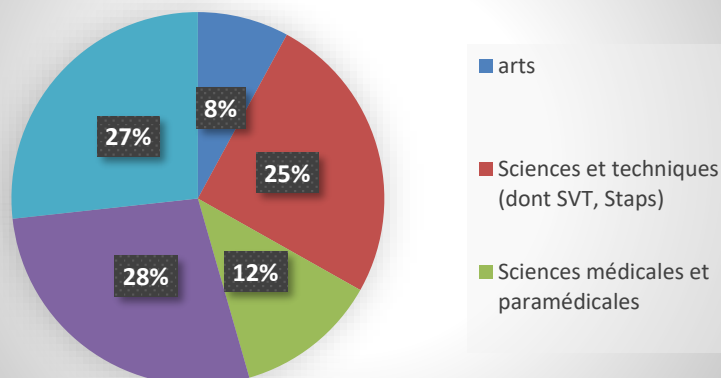
Bac 2023 : Répartition des réponses entre bac technologiques et bac généraux



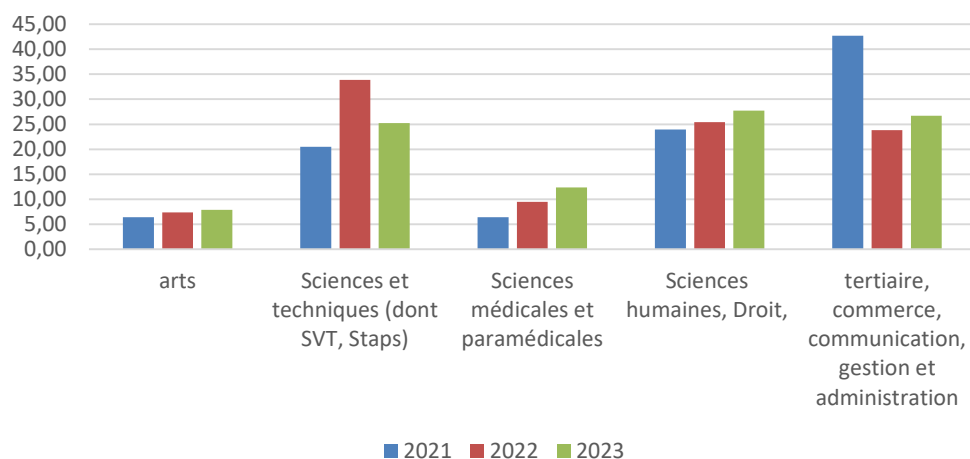
Statut des élèves en octobre 2023



Différents domaines d'étude

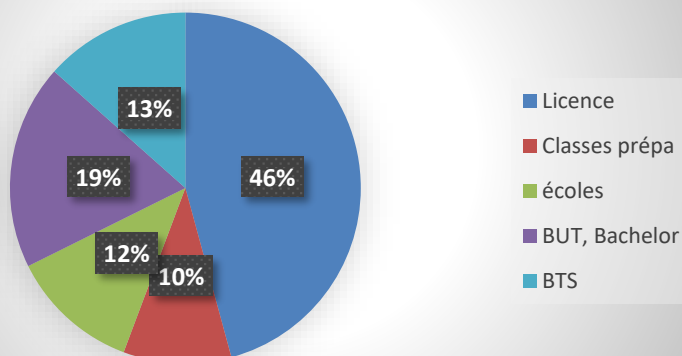


Evolution sur 3 ans

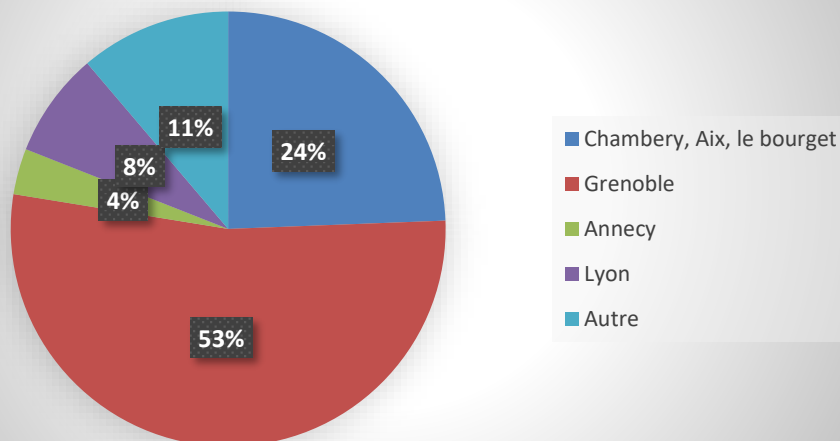


Les valeurs du précédent graphique sont en pourcentages.

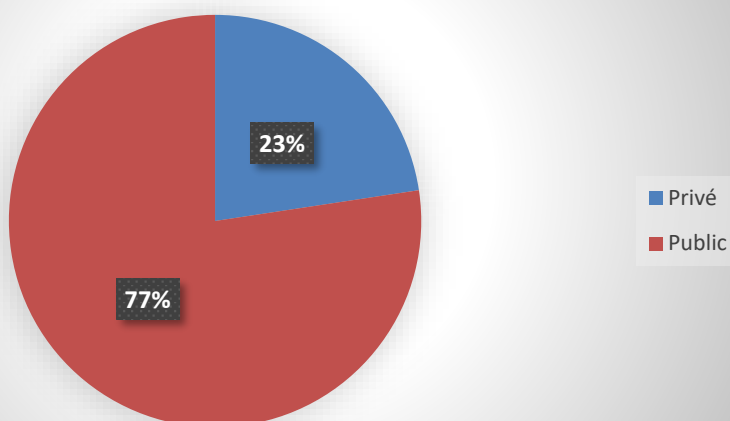
Type de formation



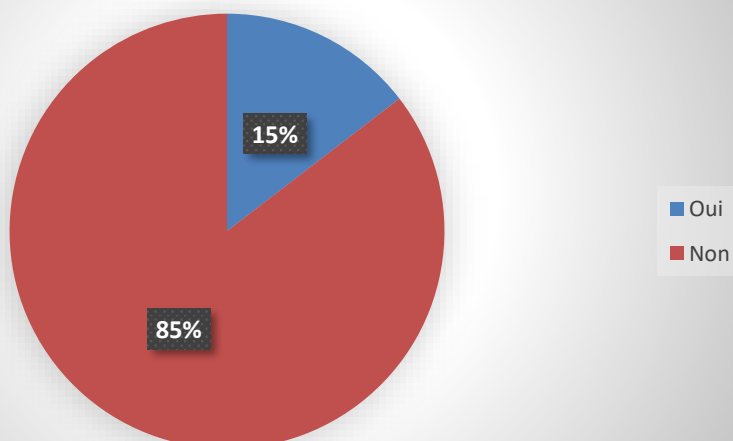
Campus d'étude

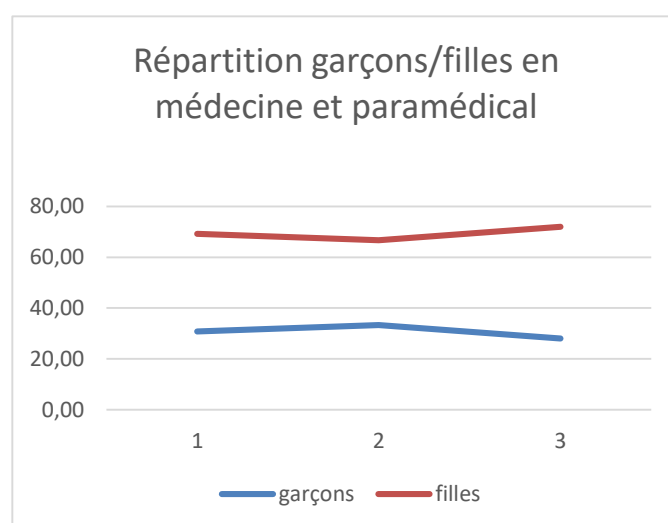
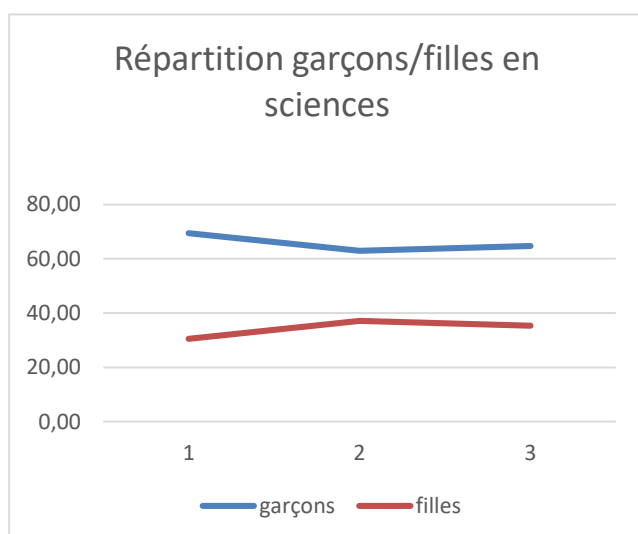
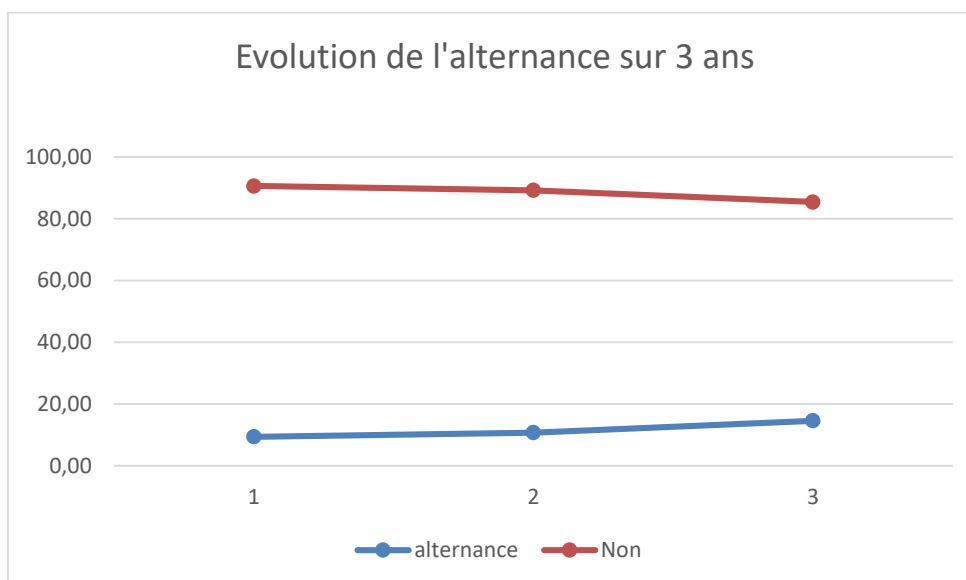


Formation Publique ou privée ?



Formations en alternance





IV QUESTIONS DIVERSES

1) Question FCPE sur le devenir des élèves suivant un enseignement de spécialité au CNED.

Certains élèves étaient contraints de suivre une partie de leurs enseignements de spécialités au CNED et l'autre en présentiel dans l'établissement. Cette pratique s'est élargie aux NSI et HLP. Les élèves rencontrent-ils des difficultés ?

M. Bertholet explique que cette question se pose chaque année pour quelques élèves dont le menu de terminale ne peut être honoré dans l'établissement, du fait de contraintes d'emploi du temps. Lorsqu'une spécialité n'est dispensée qu'à un unique groupe d'élèves, il est dans certains cas impossible de combiner 2 spécialités lorsqu'elles sont sur le même créneau horaire.

Le nombre d'élèves est limité et les matières concernées peuvent changer selon les années car tout est fait pour réduire au maximum ce nombre d'élèves. Le lycée travaille à partir des vœux des familles exprimés au conseil de classe du 2^{ème} trimestre. Des simulations sont ensuite réalisées par la direction et les professeurs concernés sont concertés. Dans un deuxième temps, les élèves concernés sont informés début mai, afin de leur permettre de faire évoluer leurs vœux ou se préparer à cette organisation. Un tutorat est proposé par les enseignants de l'établissement pour que les élèves puissent compléter la formation CNED (cours de méthodologie notamment).

Mme GERMAIN (FCPE) explique qu'elle avait été interpellée par une famille à ce sujet. La famille a l'impression de ne pas avoir de suivi, elle semble ne pas avoir connaissance de ce système de tutorat. Les élèves qui suivent une spécialité au CNED ne travaillent pas sur les mêmes sujets que les élèves qui suivent la même spécialité avec un enseignant de l'établissement.

Départ de Mme Caillat à 19h20.

M. Detaeye précise que les enseignants de chaque spécialité se tiennent à la disposition des élèves suivant les spécialités au CNED. Les professeurs de spécialité et la direction conseillent les élèves au mieux.

M. Bertholet indique qu'il serait envisageable de prendre quelques heures pour que des enseignants rencontrent les élèves suivant des cours de spécialité au CNED en dehors des heures de cours.

M. Detaeye ajoute qu'il serait intéressant de comparer les résultats du devoir commun de spécialités des élèves qui suivent les cours de spécialité dans l'établissement et des élèves qui suivent ces mêmes spécialités avec le CNED. Cette comparaison est pertinente à condition que les sujets des devoirs aient été élaborés en fonction des sujets suivis par ces deux types d'élèves.

Indicateur de réussite au BAC.

S'agissant de la réussite de ces élèves à l'examen, elle était bonne l'année dernière et le lycée met en place un véritable accompagnement pour ces élèves inscrits au CNED, notamment sous forme de tutorat ou de participation à une partie des cours. Certains élèves ne se sont peut-être pas saisis de cette opportunité.

Les élèves sont obligés de rester dans l'établissement pour suivre les cours de spécialité au CNED car il est difficile de se déplacer dans un second établissement pour suivre certains cours de spécialité en se rattachant à un groupe d'élèves.

La séance est levée à 19h35.